

Demande déposée le 18/01/2023	
Par :	Monsieur TORIBIO BELISARIO
Demeurant à :	15 RUE DE LARRIVAS 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	15 RUE DE LARRIVAS 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AL 636
Nature des Travaux :	EXTENSION DE MAISON INDIVIDUELLE SUR GARAGE EXISTANT

N° DP 063 214 23 G0009

Surface de plancher
créée : 26 m²

Surface de plancher
totale après projet : 128 m²

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

VU la déclaration préalable présentée le 18/01/2023 par Monsieur TORIBIO BELISARIO.

VU l'objet de la déclaration :

- pour l'extension de maison individuelle sur garage existant ;
- sur un terrain situé 15 RUE DE LARRIVAS à LES MARTRES DE VEYRE.
- pour une surface de plancher créée de 26 m² ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone UG.

Vu l'affichage en mairie, le 23/01/2023 de l'avis de dépôt du présent dossier.

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 15/2/2023

Le Maire,



par délégation
Pham

**L'Adjoint au Maire,
Catherine PHAM**

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)